

- Produit - Espèce - Santé animale/publique		Exportations de la Communauté européenne vers le Canada				Exportations du Canada vers la Communauté européenne				
		Conditions commerciales		Actions	Equiv. (Cat)	Conditions commerciales		Equiv. (Cat)	Actions	
Normes CE	Normes canadiennes	Normes CE	Normes canadiennes							
10. Viande de gibier sauvage										
Santé animale										
- Cerfs	Directive 92/45	H of A Act and Regs., Sec 40, 41.		Déclaration d'origine.	Oul 2		H of A Act and Regs.	Directive 92/45 Déclon 97/218	Oul 3	
- Lapins										
- Porcsins	Directive 92/45	H of A Act and Regs., Sec 40, 41.		Déclaration d'origine.	Oul 2		H of A Act and Regs.	Directive 92/45 Déclon 97/220	Oul 3	
- Gibier à plumes	Directive 92/45	H of A Act and Regs., Sec 40, 41.		Déclaration d'origine.	Oul 2		H of A Act and Regs.	Directive 92/45 Déclon 97/218	Oul 3	
Santé publique	Directive 92/45	Meat Inspection Act & Regs. Food and Drugs Act & Regs. Consumer Packaging and Labelling Act & Regs. (el conditionné pour vente au détail)	Actuellement interdit, sauf pour le caribou, le renne et le bœuf marqués. Note A (III)	La CE demande au Canada d'envisager de modifier sa réglementation pour y inclure d'autres espèces.	NE		Meat Inspection Act & Regs. Food and Drugs Act & Regs. Consumer Packaging and Labelling Act & Regs. (el conditionné pour vente au détail)	Directive 92/45 Déclon 97/218 97/220	NE	Le Canada doit prévoir des conditions spéciales.